

CNAHES *la lettre*

Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de
l'Education Spécialisée CNAHES

29, rue Gabrielle, 75018 PARIS

Rép/Fax 01 44 07 02 33 - e-mail m.gardet@noos.fr

Site <http://buweb.univ-angers.fr/EXTRANET/CNAHES>

Numéro 12 - octobre 2002

Editorial

Dès mon élection à la présidence, Vincent Peyre qui assume la responsabilité de *la Lettre*, m'a demandé un éditorial. Je commence donc par me tourner vers ceux qui m'ont précédé et je vois avec émotion Roland Assathiany et Marc Ehrhard qui ont conduit successivement notre CNAHES là où il est aujourd'hui : plus de 230 adhérents, un centre des archives réalisé en collaboration avec Angers, des séminaires, des publications, des travaux d'étudiants. Je les remercie très chaleureusement pour leur travail remarquable et pour leur amitié.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement les angevins. Sans eux, nous n'aurions pu développer notre action : Jean-Claude Brouillard qui nous a accueillis à la Bibliothèque Universitaire, Jacques-Guy Petit, Directeur de l'HIREs, qui ne nous a pas ménagé son soutien, Valérie Poinssotte qui a su intéresser les étudiants en archivistique à notre action, Elisabeth Verry, Directrice des Archives départementales, qui nous a facilité les contacts avec la Direction des Archives de France, sans oublier les étudiants qui ont travaillé sur nos archives.

Et puis, il me faut porter mon regard vers l'avenir. Nous avons plusieurs chantiers en cours. Tout d'abord la signature, le 24 juillet 2002, de la convention avec les Ministères de la Culture, de la Justice, du Travail, des Affaires Sociales et de la Solidarité va nous permettre dès ce mois d'octobre de réunir l'ensemble des archives de nos déposants au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix. Les trois ministères concernés nous ont assurés de leur soutien. Le 17 décembre 2002 une manifestation à l'hôtel Soubise à Paris réunira les déposants autour des signataires de la convention pour marquer cette nouvelle collaboration. Ensuite, la préparation du séminaire "mémoire enracinée, mémoire déracinée" qui aura lieu en octobre 2003 à Roubaix et au cours duquel nous tiendrons notre assemblée générale nous mobilisera tout au long de cette année. Les travaux du groupe "multi-dictionnaire" qui concernent personnes, lieux et organismes ayant contribué au développement des champs de l'éducation spécialisée et de l'action sociale, se poursuivent, plus particulièrement à travers "les cent une fiches" sur la prévention spécialisée. Il faut rappeler que toutes ces activités ne peuvent se développer que si elles sont alimentées par la vie et le dynamisme des régions. Recherche et diversification de nos financements doivent aussi nous mobiliser (subventions, appel aux fondations et au mécénat).

Nous jouissons d'un capital de sympathie, mais la faiblesse de nos moyens ne nous permet pas pour le moment une

communication suffisante pour mettre en valeur nos travaux. C'est pourquoi je demande à l'ensemble de nos adhérents de s'impliquer pour recruter des jeunes et des moins jeunes afin de pouvoir développer les nouvelles collaborations que nous allons entreprendre avec nos anciens et nos nouveaux partenaires. Associations, établissements et services, centres de formation, étudiants, professionnels et bénévoles doivent nous rejoindre. En effet, archives et mémoire, en nous permettant de faire l'histoire et de nous l'approprier, ouvrent à la compréhension de notre présent et à la construction de notre avenir. C'est la mission que nous souhaitons mener à bien avec la collaboration de tous nos adhérents, de tous nos sympathisants et de toutes celles et tous ceux qui nous rejoindront.

Roger Bello
Président

Le CAPEA déménage et s'installe au CAMT à Roubaix

C'est du 7 au 9 octobre que les fonds d'archives du CAPEA ont été transférés au Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT) de Roubaix.

Il a fallu trois gros camions pour transporter les cartons préparés par Mathias Gardet, assisté par Samuel Boussion et Sylvain Cid.

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur les conditions nouvelles de fonctionnement et de consultation qu'offre cette nouvelle installation. Cette implantation est, on l'aura compris, liée à la convention dont il est question par ailleurs (voir page 3).

Ce transfert nécessite une nouvelle signature de la part des déposants qui avaient donné leur accord pour la conservation de leurs archives à Angers.

Pour marquer cette nouvelle étape, une

Séance officielle de signature

Aura lieu le mardi 17 décembre après-midi dans les locaux de la Direction des Archives de France, en présence de Madame Martine de Boisdeffre, Directrice des Archives, dans la « Chambre du Prince » à l'hôtel Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois.

à suivre ...

Une nouvelle étape dans la vie du CNAHES : la convention passée avec trois ministères

C'est le 24 juillet qu'a été signée la convention par Madame de Boisdeffre, Directrice des Archives de France, pour le Ministre de Culture et de la Communication, et Marc Ehrhard, président du CNAHES. Les ministères de la Justice (Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse) et de l'Emploi et de la Solidarité ont ensuite joint leur signature.

Cette convention, passée pour une durée de six ans, constitue une reconnaissance officielle du rôle du CNAHES en tant que « tête de réseau », une affirmation du soutien des trois ministères et organise la collaboration entre les Archives de France et le CAPEA. Elle précise notamment que les Archives nationales prennent en charge les fonds et réalisent les classements et inventaires définitifs (article 8).

Il est précisé dans son article 4 que « la Direction des Archives de France et le CNAHES s'engagent à collaborer à la collecte et à la diffusion des instruments de recherche réalisés concernant le ce secteur (inventaires classiques, fichiers informatisés, site internet, numérisation des images) ainsi qu'à la valorisation de ces archives par l'organisation d'expositions, de publications, de journées d'études, de séminaires et colloques. » ... On voit qu'il y a du travail en perspective !

Citons encore l'article 5, qui stipule que « les ministères signataires concernés... apporteront leur soutien financier à la mise en œuvre de la présente convention... »

Elle crée enfin un « Comité de suivi », composé de représentants des signataires et de personnalités qualifiées, qui aura à assurer le pilotage et d'établir chaque année un bilan.

La mise en œuvre de cette convention marque étape importante dans la vie du CNAHES et du CAPEA. Elle nous impose aussi de nouvelles responsabilités.

Il est précisé dans son article 4 que « la direction des archives de France et le CNAHES s'engagent à collaborer à la collecte et à la diffusion des instruments de recherche réalisés concernant le ce secteur (inventaires classiques, fichiers informatisés, site internet, numérisation des images) ainsi qu'à la valorisation de ces archives par l'organisation d'expositions, de publications, de journées d'études, de séminaires et colloques. » ... On voit qu'il y a du travail en perspective !

Citons encore l'article 5, qui stipule que « les ministères signataires concernés... apporteront leur soutien financier à la mise en œuvre de la présente convention... »

Elle crée enfin un « Comité de suivi », composé de représentants des signataires et de personnalités qualifiées, qui aura à assurer le pilotage et d'établir chaque année un bilan.

La mise en œuvre de cette convention marque étape importante dans la vie du CNAHES et du CAPEA. Elle nous impose aussi de nouvelles responsabilités.

Son texte intégral sera rendu disponible sur le site internet du CNAHES.

La vie du CAPEA

Ces derniers temps, le CAPEA a été très occupé par la préparation du déménagement à Roubaix. Mais là ne s'est pas bornée l'activité.

A Angers, le récolement de la bibliothèque de l'Ecole normale sociale de l'Ouest. Le transfert à Roubaix est envisagé.

D'abord le suivi de deux chantiers d'archives :

- Celui de l'IRTS Parmentier à Paris, qui a permis la découverte des archives du réseau des 27 écoles AMCE du Chanoine Barthélémy, ainsi que d'une partie des archives de l'Institut social familial.

- Celui de l'école de Neuilly-sur-Marne (ISIS-CREAI, ancien Montesson - Epinay-sur-Seine), avec la découverte, notamment, des archives de Claude Veil, ancien directeur et militant actif de la Fédération mondiale de la Santé mentale.

Puis, l'expertise des archives du Service de Prévention spécialisée de Chambéry, qui souhaite inventorier et classer ses archives. D'autres chantiers sont programmés, à la Sauvegarde du Rhône et à celle d'Eure et loir notamment.

La Fédération d'Aide à la Santé mentale - Croix Marine a versé ses archives au CAPEA.

La poursuite de la collaboration avec l'Université d'Angers a été organisée. Outre la mise en place de nouvelles maîtrises de classement, il est envisagé d'organiser à la Bibliothèque universitaire un « laboratoire expérimental d'archivage » qui constituerait un terrain d'application pour les étudiants. Certains fonds y seraient directement envoyés pour inventaire et classement et acheminés ensuite à Roubaix.

La dernière réunion du comité de suivi angevin du CAPEA s'est tenue le 23 septembre. Il a fait un bilan tout à fait positif des sept années de coopération entre le CAPEA, la B.U., l'Université et les Archives départementales.

Nouvelles en bref

● Le lundi 25 novembre après-midi, à l'UNESCO :

« L'abbé Viollet, homme d'œuvres, homme de réseaux »

organisé par Mathias Gardet

● Sous le titre « Pour une psychiatrie sociale. 50 ans d'action de la Croix-Marine », un ouvrage sur l'histoire de cette association, avec des contributions de Mathias Gardet et Françoise Tétard.

● Aux Assises nationales de la Prévention spécialisée, à Marseille, du 17 au 19 octobre, le stand du CNAHES est tenu par Mathias Gardet avec le concours de Vincent Peyre..

● Henri Michard, fondateur et directeur du Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée - plus connu sous le nom de Centre de Vaucresson - est décédé le 21 juin dernier à l'âge de 93 ans. Il a toujours milité en faveur de la coopération entre le secteur associatif et le secteur public.

Le CNFE-PJJ organise une journée d'hommage le 13 décembre prochain.

La Lettre, onze numéros déjà, rapide bilan

Le premier numéro de *La Lettre* est sorti à la fin de l'année 1997, le onzième en juin de cette année. Cela mérite bien un petit retour en arrière.

Le programme annoncé prévoyait trois livraisons par an, cela n'a pas été tenu, nous en avons plus souvent sorti deux. Il prévoyait aussi des rubriques régulières sur la vie des régions et le fonctionnement du CNAHES, sur les travaux du CAPEA et enfin des informations sur les publications et manifestations. Cela a été tenu, mais pourrait l'être mieux. Il prévoyait encore que *La Lettre* serait alimentée par le réseau des militants du CNAHES. En effet, près d'une vingtaine d'entre nous ont contribué d'une façon ou d'une autre à sa rédaction. On peut estimer que ce n'est pas encore assez, certains restant discrets - trop discrets - dans leur région.

Trop souvent aussi, le numéro en cours n'a été bouclé qu'in extremis, faute d'avoir reçu les papiers annoncés à temps. Cela comporte d'autant plus d'inconvénients que notre mode de production comporte des délais incompressibles : fabrication de la maquette, tirage par les soins de Jacques Mazé, acheminement aux Ateliers de Garlande qui assurent la mise sous pli et l'envoi.

Quoi qu'il en soit, à parcourir ces quarante quatre pages, on a bien l'impression d'une activité intense, malgré une permanente pénurie de moyens dont nous ne sommes pas sortis. Du premier numéro qui annonçait l'inauguration du CAPEA pour le mois de mai suivant, au numéro onze qui rendait compte de nos journées strasbourgeoises de ce printemps, beaucoup de chemin a été parcouru par le CNAHES. *la Lettre* n'en a qu'imparfaitement rendu compte. Peut-être en partie parce que les vocations d'écrivain ne sont pas légions parmi nous - il faut parfois supplier pour obtenir les textes - plus sûrement parce que son format réduit ne permet pas de tout dire. Il est arrivé au secrétaire de rédaction de couper sauvagement dans les textes proposés ou de devoir les reporter à un numéro ultérieur, sans égard pour leur actualité.

Commençons par les nouvelles des régions. Elles figurent 20 fois, dans 10 numéros sur 11. On remarquera

cependant que la carte des régions "productives" (voir cartes ci-contre) s'est sensiblement modifiée avec le temps : certaines disparaissent, d'autres apparaissent, dessinant les lignes de force et de faiblesse de l'implantation du CNAHES. Dans la dernière période, six d'entre elles seulement apparaissent, toutes situées à l'Est et au Nord de la France, mise à part l'Ile-de-France qui compte avec Rhône-Alpes parmi les nouvelles régions. Les plus "désertes" enfin sont l'Alsace et le Nord-Pas de Calais, qui figurent quatre fois chacune.

Les nouvelles du CAPEA sont données assez régulièrement, elles figurent dans sept numéros.

Les informations sur les journées nationales font aussi partie des rubriques habituelles, soit sous forme d'annonce, soit sous forme de compte-rendu (dans 9 numéros).

Des autres rubriques, informations diverses, annonces d'événements, publications signalées ..., nous ne dirons pas grand chose. Elles n'obéissent à aucune règle de périodicité et sont souvent, dans leur fréquence comme dans leur volume, dépendantes de la place disponible. La façon dont elles sont présentées varie aussi avec le temps, sans qu'on puisse dégager la logique de telles variations.

Il a été reproché à *la lettre*, et tout à fait à juste titre, de ne pas comporter suffisamment d'articles de fond, celui de Jean Rémy Butterlin, dans ce numéro, constituant une heureuse exception.

On peut mieux faire. Pour ce faire, il faut sortir plus souvent, au moins trois fois l'an, peut-être quatre. Il faut aussi reprendre la maquette, l'ordonner et la rendre plus aérée, cela ne fera pas de mal.

L'éditorial du premier numéro affirmait que tout cela était l'affaire des lecteurs tout autant que celle du très modeste, secrétariat de rédaction. C'est tout aussi vrai aujourd'hui.

Vincent Peyre

AVIS DE RECHERCHE

Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des promotions 1952-1955 et 1953-1956 du Centre de Formation d'Éducateurs de Lyon
(rue Tronchet, rue Auguste Comte, rue du Griffon)

Nous lançons un appel à tous les anciens et anciennes de ces promotions pour qu'ils se manifestent en contactant :

Promotion 1952-1953 : Christian Rignot, La Celle, 43100 Le Chambon sur Lignon, Tél. 04 71 59 55 77, mail c.rignot@club-internet.fr

Promotion 1953-1956 : Elyane Ferro-Charbonnier, 17 av. C. Dupuy, 43000 Le Puy en Velay, Tél. 04 71 09 21 73

Avez vous bien noté que les journées nationales d'étude, sur le thème « mémoire enracinée, mémoire déracinée », se tiendront les 16, 17 et 18 octobre 2003 à Roubaix ? Un appel à contributions sera publié dans le prochain numéro de *la Lettre*.

Survola de l'Education correctionnelle dans le Bas-Rhin au XIXème siècle

Au XIXe siècle, le Bas-Rhin, à la croisée des influences suisses, françaises et allemandes, comme toute l'Alsace, a été un véritable laboratoire d'idées en matière d'éducation correctionnelle et de colonies agricoles.

Quatre phases caractérisent leur évolution entre 1820 et 1918. Ainsi de 1820 à 1847, l'éducation correctionnelle relève exclusivement d'établissements publics. De 1848 à 1859, elle est partagée entre ceux du public et ceux du privé, et de 1848 à 1870, elle dépend exclusivement des établissements privés. Pendant la période allemande, de 1871 à 1918, l'éducation correctionnelle dans le cadre du code pénal allemand est prise en charge par le public et le privé.

Première période 1820-1847

La maison de correction de Strasbourg, ouverte dès 1820, était le plus important centre de détention pour jeunes détenus du département. Il pouvait accueillir, en 1840 environ 113 mineurs (91 garçons et 22 filles) *"les mineurs résidaient à part dans une maison de correction où ils recevaient un enseignement primaire régulier, - une infirmerie spéciale pour jeunes détenus y était installée en 1838 et les filles, moins nombreuses que les garçons, étaient isolées des femmes dès 1832"*. Le centre de correction pour jeunes détenus de la maison centrale de Haguenau n'a existé que de manière transitoire.

L'originalité bas-rhinoise ne s'arrêtait pas aux institutions pour jeunes détenus. Une Société pour l'amélioration des jeunes détenus créée en 1823 à Strasbourg aidait détenus et les libérés. C'était la première de son genre en France.

Deuxième période 1848-1859

En 1847, à la demande du préfet, des jeunes détenus sont transférés vers d'autres établissements. Une circulaire du 17 février 1847 confirme ce changement d'orientation et donne le départ de la "privatisation". En confiant les jeunes détenus à des établissements privés *"le moyen de moins dépenser pour l'éducation des jeunes détenus"* avec pour seule contrepartie une pension fixe, l'Etat se dégage de l'éducation correctionnelle. La loi du 5 août 1850, confirme et officialise la priorité aux établissements privés (art.6) qui *"déterminent eux-mêmes leur discipline, leur organisation et leurs activités et ne sont tenus que d'informer l'administration"*. Dans le Bas-Rhin, le passage du public au privé qui suit la tendance nationale, se fera en treize ans.

Troisième période 1859-1870

En juin 1859, le quartier d'éducation correctionnelle de la maison de correction de Strasbourg est supprimé. Les jeunes catholiques sont placés à la colonie d'Ostwald, les filles catholiques au Bon Pasteur, à l'Institut des Servantes catholiques et dans la Maison d'éducation correctionnelle à Ribeauvillé (Haut-Rhin). Les filles protestantes sont envoyées à l'Institut des servantes protestantes. Quant à la destination des garçons protestants et des israélites, il sera statué au cas par cas.

C'est l'époque des colonies agricoles ou pénitentiaires et autres établissements correctifs fondés sur le *"régime progressif, une discipline sévère et les travaux de l'agriculture"*. C'est aussi l'époque où l'Alsace connaît un développement considérable de congrégations religieuses et la fondation de nouvelles congrégations. Chez les protestants, la période 1815-1870 se caractérise par le dynamisme et la qualité des oeuvres et institutions. L'impulsion vient du pasteur Oberlin (1740-1826) qui, outre l'oeuvre scolaire, *"a mené avec sa communauté paroissiale une expérience sociale remarquable, qui eut un retentissement international"*. La diaconie qui est l'oeuvre de piétistes et de libéraux et la Société évangélique, animée par de fortes personnalités, créent de nombreuses entreprises charitables.

En général les jeunes détenus sont répartis selon trois critères : Le sexe, la religion, et la nature de la détention (prévenu ou jugé).

Les filles protestantes

L'Institut des jeunes servantes protestantes, ouvert en 1847, dirigé par les diaconesses, accueille les détenues à partir de 1848.

Le Disciplinaire pour l'amélioration des jeunes filles vicieuses ou condamnées créé en 1851 devient "la Succusale" de l'Institut des servantes en 1867, il fermera en 1870.

Les garçons protestants

Les garçons protestants sont envoyés dans la colonie agricole de Sainte Foy-la-Grande (Dordogne) dès l'année de sa fondation en 1843. Le dernier transfert eut lieu en 1869. Il n'existait pas en Alsace d'établissement spécifique pouvant recevoir les jeunes détenus protestants à cette époque.

Le placement des israélites

Le nombre de jeunes détenus israélites était faible, tant avant qu'après la fermeture du quartier d'éducation correctionnelle. La formule du placement en apprentissage était retenue pour eux. Ils bénéficiaient de la disposition de la circulaire Argout (1832).

La Société de Bienfaisance de dames israélites, en activité depuis 1834, s'occupait des filles. En 1870, à la demande du ministre de l'Intérieur, les jeunes filles détenues israélites du Bas-Rhin seront transférées dans l'établissement d'éducation correctionnelle des Dames israélites de Paris.

Les filles catholiques trouvaient leur place :

- à l'Institut des jeunes servantes catholiques créé 1835 par la baronne Adèle de Glaubitz (1797-1858), fondatrice des soeurs de la Croix. En 1851, la congrégation fait construire à Strasbourg-Neuhof une maison pénitentiaire pouvant loger une centaine de filles

- au Bon Pasteur de Strasbourg ouvert en 1837, qui accueille les premières détenues en 1851. L'année suivante la congrégation ouvre une maison pénitentiaire pouvant accueillir 150 à 200 jeunes détenues dans un bâtiment neuf près de l'Orangerie à Strasbourg.

- au Refuge dirigé depuis 1854 à la demande de l'administration par la congrégation des Soeurs de la Divine Providence à Ribeauvillé (Haut-Rhin). L'oeuvre subsista jusqu'en 1872.

Les garçons catholiques

La Colonie d'Ostwald de 100 hectares environ, ouverte en 1839 par la ville de Strasbourg pour indigents valides, servira de pénitencier pour jeunes détenus à partir de 1847. Prudent Guimas, recommandé par Auguste Demetz, dirigera la colonie de 1855 à 1872.

A Ostwald, appelé le Metray alsacien, la population variait de 150 à 400 individus. La plupart des enfants étaient soumis aux travaux agricoles et à la culture maraîchère. Les ateliers travaillaient pour les besoins de l'établissement (tailleurs, charrons, forgerons, boulangers, atelier de chapeaux de paille tressés), les services intérieurs (infirmerie, cuisine, buanderie...) en occupaient un certain nombre. Les jeunes détenus d'Ostwald étaient tous catholiques.

Survint la guerre de 1870, la colonie est alors reprise par l'administration allemande et sa fermeture est décidée en octobre 1873. En août 1870, l'armée allemande envahit l'Alsace et une partie de la Lorraine. Le code pénal allemand va transformer l'éducation correctionnelle dans le département.

Jean Rémy Butterlin

Ndlr. Nous attendons de l'auteur une suite portant sur la période 1890-1918.